

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 à R.512-18 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

→ **OBJET** : EXPLOITATION D'UN DATA CENTER 2020 CONSTITUÉ DE 3 BÂTIMENTS

→ **DEMANDEUR** : SOCIÉTÉ ORANGE (Siège social : 78 RUE OLIVIER DE SERRES – PARIS 15)
Personne responsable du projet : Monsieur Guillaume FRAIGNEAU

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAC PÔLE OUEST DE MAINVILLIERS

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 1 mois soit 31 jours, du 2 mai 2018 à 9H00 au 1^{er} juin 2018 à 18H00

→ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE MAINVILLIERS et d'AMILLY**, OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET. IL COMPREND UNE ÉTUDE D'IMPACT, UNE ÉTUDE DE DANGERS ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE EN VERSION DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE MAINVILLIERS A L'ADRESSE SUIVANTE : www.ville-mainvilliers.fr

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : orangeicpe.enquetepublique@ville-mainvilliers.fr

LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (www.eure-et-loir.pref.gouv.fr).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ORANGE – MME JUSTINE PICHARD – TEL 0784295912 – MEL justine.pichard@orange.com

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : *M. Rémi GALOYER*, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
MERCREDI 2 MAI 2018	DE 9H00 À 12H00	MAIRIE DE MAINVILLIERS
SAMEDI 26 MAI 2018	DE 9H00 À 11H00	
MERCREDI 16 MAI 2018	DE 15H00 À 17H00	MAIRIE D'AMILLY
VENDREDI 1 ^{ER} JUIN 2018	DE 15H00 À 18H00	

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIES DE MAINVILLIERS ET D'AMILLY ET SUR L'ADRESSE DE MESSAGERIE : www.ville-mainvilliers.fr

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE MAINVILLIERS ET D'AMILLY, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES - ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DE L'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLLICITÉE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ